



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## CHSCTsd 82 du mercredi 8 avril 2020 covid 19 Compte rendu FSU

Compte rendu non exhaustif réalisé par les représentants de la FSU.

Comme pour toute réunion du CHSCT, un procès-verbal sera élaboré et adopté ultérieurement.

Ce compte rendu ne fait pas office de procès-verbal de la réunion du CHSCTsd 82 du 8 avril 2020.

Il met en lumière les questions que ce sont posés les représentants FSU, les membres représentants des personnels au CHSCT.

La réunion du 8 avril a été organisée en visio-conférence et a duré 2 heures.

Télé Présents :

FSU :

Maximilien Reynes-Dupleix (secrétaire CHSCT)

Xavier Rayssiguier

Guillaume Mangenot

Fabien Debals

Administration :

M Roques DASEN, président du CHSCT

M Mach Secrétaire Général

M D'Albis de Razengue, Conseiller de Prévention Départemental

Mme Vialas, Conseillère de Prévention Départemental

Mme Barreau, Inspectrice Santé Sécurité au Travail

Mme Duloum, Conseillère de Prévention Académique

M Andrieu, Médecin de prévention

Mme Kipper, secrétaire de séance pour le PV

SE-UNSA :

Mme Loire

Mme Pomé

SGEN-CFDT :

Mme Raynal

Après la déclaration du SE-UNSA, largement inspiré des déclarations des CHSCTA et sd des autres départements, le secrétaire du CHSCT pose en préambule le fait qu'en ces temps difficiles, il aurait été judicieux de convoquer également les suppléants afin de nourrir les échanges de cette séance extraordinaire. Il poursuit en parlant des injonctions paradoxales sur la continuité pédagogique pendant les vacances scolaires.

Le DASEN remercie vivement les enseignants pour le travail accompli. Il confirme que tout s'est organisé dans l'urgence et espère que nous pourrions en tirer des conséquences. Concernant l'accompagnement pendant les vacances scolaires, il précise que nous sommes bien en vacances et qu'il faut penser à se reposer et que nous en avons bien besoin, les enseignants notamment. Il réitère ses remerciements envers les enseignants.

Il faut croire que nous ne sommes pas tous en vacances puisque nous bossons aujourd'hui !

## 1. Cartographie départementale et modalité d'accueil des enfants des personnels soignants

Il y a 3 points d'accueil (second degré):

- Le collège de Lauzerte
- Le collège d'Azana
- Le collège privé de Moissac

Dans le 1<sup>er</sup> degré 20 sites accueillent de 40 à 81 élèves **Au plus haut**. C'est à géométrie très variable d'un jour à l'autre sans que nous ayons saisi la logique à cette variation.

En moyenne, c'est environ 40 élèves qui sont accueilli par jour.

La FSU demande à avoir un retour hebdomadaire sur le nombre d'élèves accueilli et les lieux d'accueil.

Le DASEN précise qu'il n'y a pas d'enseignant mobilisé dans les lycées, que les structures d'accueil sont gérées par le personnel région quand elles existent.

### Avis n°1

Le CHSCT-SD 82 demande un état des lieux hebdomadaire de l'accueil des enfants de soignants-es, des agents des forces de police et des personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance dans le 82. Il demande que le recensement des collègues volontaires lui soit communiqué et que ces personnels bénéficient d'un suivi médical particulier.

Objectif : Connaître les éventuelles conséquences du Covid sur les personnels impliqués

L'avis n°1 est voté à l'unanimité.

## 2. Les équipements de protection individuel (EPI) pour les personnels assurant l'accueil

Le DASEN nous explique qu'il y a eu 2 collectes organisées, une coté collectivité territoriale et l'autre côté Éducation Nationale. Des masques et des gants récupérés ont été apporté à la préfecture qui les a distribués au centre hospitalier pour les personnels soignants.

Une livraison de 3000 masques chirurgicaux a été réceptionné jeudi dernier. L'équivalent de 2 masques par jour et par personne.

La FSU s'inquiète pour les personnels administratifs qui doivent intervenir sans protection sur leur lieu de travail.

Le SG précise que ces masques sont à destination uniquement des personnels en contact avec les enfants. Une notice d'usage est en attente du docteur Cicchero (docteur conseiller du recteur).

La FSU s'inquiète du manque de protection des personnels du premier degré avec les enfants en bas âge dont les distances de sécurité ne sont pas faciles à maintenir.

Le DASEN indique que les seuls moyens de protection dont nous disposons sont des masques.

#### Avis n°2

Le CHSCT-SD 82 exige que les mesures de protection et d'hygiène soient appliquées, que du matériel (masques, gel hydro alcoolique, savon, serviettes à usage unique, blouses, gants, protection oculaire...) soit systématiquement fourni dans les écoles, établissements et services d'accueil.

Objectif : mise en place de la protection exigible en situation épidémique

➤ Chers collègues, n'hésitez pas à nous contacter, si l'approvisionnement en masques, savon, gel, serviettes à usage unique, ne sont pas constatés.

L'avis n°2 est voté à l'unanimité.

#### Avis n°3

Le CHSCT-SD 82 demande qu'un rappel soit effectué auprès des collectivités territoriales en matière de désinfections, nettoyages des locaux utilisés pour l'accueil des enfants de personnels soignants, des agents des forces de police et des personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance avec communication aux personnels volontaires des mesures prises. »

Objectif : Mise en œuvre des procédures adéquates

➤ Chers collègues, n'hésitez pas à nous contacter, si la désinfection des locaux ne sont pas faits sur les lieux d'accueil des enfants.

L'avis n°3 est voté à l'unanimité.

Le DASEN s'engage à faire la demande et souhaite avoir des remontées si l'on connaît des lieux qui poseraient problème.

La Conseillère de Prévention Académique indique qu'un document risques CMS ? a été réalisé et envoyé aux DSDEN mais la diffusion massive n'est pas faite.

L'Inspectrice de Santé et Sécurité au Travail nous informe qu'un autre document d'aide est en préparation sur le sentiment d'impuissance, de mal être que peuvent ressentir les personnels en télétravail qui sont parfois seul chez eux.

La FSU s'interroge sur les délais d'envoi du document que devait fournir le docteur Cicchelero sur la base des documents réalisés par l'académie de Marseille concernant les recommandations sanitaires. Il a été envoyé depuis le 26 mars aux agents de l'académie d'Aix-Marseille. Lors du dernier CHSCTA extraordinaire qui a eu lieu jeudi dernier, le docteur s'y était engagé. Nous n'avons toujours rien !

La Conseillère de prévention académique nous apprend que le document a été envoyé aux chefs d'établissement et aux DASEN.

Encore une fois, nous sommes les oubliés ! C'est inadmissible !

Nous réceptionnons pourtant bien les vidéos de notre ministre.  
Où est la priorité, en tout cas, ce n'est pas la santé des personnels.

➤ Chers collègues, il nous paraît cependant important de vous conseiller de changer de vêtement en arrivant sur les lieux du travail et en rentrant chez vous.

Nous abordons aussi la question des tests que nous souhaitons systématique après le déconfinement.

Le Docteur Andrieu constate le manque de capacité pour fournir des tests, de personnels capables de faire les tests et des analyses qui s'en suivent.

Le DASEN indique que la reprise n'est pas encore évoquée.

D'après le ministre, l'épreuve de français est maintenue. Comment va-t-elle se dérouler ?

Le DASEN avoue ne pas avoir de réponse, que nous aurons des directives le cas échéant.

### 3. Point de situation sur les suspicions de covid ou de cas avérés

Le DASEN indique qu'il n'a pas ou peu d'info. 1 personne atteinte dans un établissement. Il y a des arrêts de travail mais l'on ne connaît pas les causes.

La FSU a des infos éparses de cas ici ou là mais souhaitait faire des recoupements.

Le Docteur Andrieu explique que l'état a mis en place une mesure de protection collective et non de protection personnelle. Parmi les 80% des personnes atteintes par le covid, certaines ne ressentent aucune conséquence de la maladie. Et précise qu'il est important de garder le secret médical.

#### Avis n°4

L'infection Covid 19 doit être reconnue comme maladie professionnelle et a minima l'imputabilité au service doit être reconnue en cas d'infection d'un personnel EN volontaire ou qui s'est déplacé pour assurer la continuité pédagogique.

De même, l'infection suite à « volontariat » comme les accidents en cours de télétravail se doivent d'être reconnus comme accident de travail.

Objectif : protection et prise en charge des personnels

L'avis n°4 est voté à l'unanimité.

### 4. Les risques psychosociaux générés par les moyens et modes de communication utilisés pour assurer continuité pédagogique et continuité administrative.

La FSU affirme que nous commençons à constater les conséquences du « télétravail », la somme très importante de travail fourni, la durée passée devant l'écran d'ordinateur pour concevoir cette continuité pédagogique.

Un exemple de plusieurs mails envoyés par une inspectrice d'arts plastiques aux collègues. Cette multitude de mails mettent en évidence des demandes déjà formulées par les proviseurs, des mails envoyés plusieurs fois par jours et même le dimanche. La FSU pointe également la dernière intervention du ministre Blanquer qui va démobiliser les élèves de terminale qui ont été maintenus en continuité pédagogique par le travail qu'ils devaient préparer pour présenter les oraux de CCF.

Avec cette annonce, alors que le ministre pointait la perte d'élèves en Bac Pro par les enseignants, cette dernière annonce de supprimer toutes les épreuves terminales dont les CCF va finir de démobiliser les élèves de terminales.

L'attestation d'assiduité qui va entrer dans une partie de l'obtention du diplôme a été également évoquée, avec toutes les questions que l'on ait en droit de se poser quant aux difficultés d'ordre matérielle et d'aide à la maison qui n'ont pas été équitables entre les élèves. Il nous semble important de connaître la forme et la teneur rapidement afin de pouvoir adapter notre pratique et donc de diminuer le stress qui pourrait en découler.

**Le DASEN ne peut répondre aux propos du ministre.**

**Avis n°5**

Le CHSCT-SD 82 demande l'application du décret du 11/02/2016 sur le télétravail, qui stipule que l'employeur doit prendre en charge tous les frais des agents en termes de matériel informatique, ligne internet, téléphone, etc... ». La disparité des équipements des agents est source de stress renforcé par des injonctions comme le suivi des élèves. Enfin, le CHSCT sd 82 demande que soit rappelé le droit à la déconnexion.

Objectif : Prise en compte de la réalité du Télétravail et de ses disparités

**L'avis n°5 est voté à l'unanimité.**

La Conseillère de Prévention Académique exprime que le droit à la déconnexion doit s'appliquer et que c'est un acte personnel. Que nous devons tous s'interdire d'envoyer des mails le weekend et à des heures hors temps de travail. Le code du travail doit s'appliquer.

Le Docteur Andrieu propose qu'une charte informatique pourrait être proposée et confirme que nous devons nous auto discipliner.

**Avis N°6**

Le CHSCT-SD 82 demande que seuls les personnels volontaires pour accueillir les enfants de soignants-es, des agents des forces de police et des personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance se rendent dans les écoles, établissements et services. Une communication doit être faite par le DASEN à tous les personnels pour leur rappeler qu'ils ne doivent absolument pas se déplacer dans un autre cadre.

Objectif : application des règles de confinement

**L'avis n°6 est voté à l'unanimité.**

➤ Chers collègues, pensez à contacter le médecin de prévention, le docteur Andrieu ou Mme Brion psychologue du travail si vous avez un souci physique ou psychologique.

Le Conseiller de Prévention Département tient à indiquer que le Registre de Santé et Sécurité au travail dématérialisé existe et qu'il faut l'utiliser.

La séance se termine avec l'indication de la prochaine date de réunion, la semaine de la « rentrée officielle » ou la question des conditions du déconfinement et de la reprise de l'activité sera à l'ordre du jour.

**Infos utiles :**

**Médecin de prévention Docteur Andrieu :**

**06 20 88 14 46**

**medecin-de-prevention@ac-toulouse.fr**

**Psychologue du travail Mme Judith Brion**

**05 36 25 75 80**

**judith.brion@ac-toulouse.fr**

**FSU 82 : fsu82@fsu.fr**

**Maximilien Reynès-Dupleix (secrétaire du CHSCTsd 82)**

**chsctsd82@ac-toulouse.fr et/ou maximilien.reynes@ac-toulouse.fr**

**Lien vers la notice du RSST : <http://toulouse.snuiep.fr/wp-content/uploads/2020/03/Notice-RSST-de%CC%81mate%CC%81rialise%CC%81-SNUEP-FSU.pdf>**

Les représentants FSU au CHSCTsd 82